DEC181026DR08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, dont le directeur est M. Franck FAYON ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes
www.cnrs.fr
3E avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2
T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er janvier 2018.

Fait à Orléans, le 20 Mars 2018

Le directeur d'unité
M. Franck FAYON